Conditions Générales de Vente (CGV)

Version en vigueur 1er avril 2026

LMP LEARNING AND CONSULTING est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 04973742497 auprès du DEETS de La Réunion, conformément à l'article L6352-1 du Code du travail.

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités d'inscription, de paiement, d'organisation, d'annulation et de déroulement des formations proposées par LMP LEARNING AND CONSULTING, EURL, dont le siège social est situé 78 Route du Château d'Eau, 97433 Salazie, La Réunion, immatriculé au RCS sous le numéro 989 544 879 00012.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le stagiaire ou l'entreprise.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations dispensées par LMP LEARNING AND CONSULTING, qu'elles soient organisées en présentiel, à distance ou en blended learning, pour tous les stagiaires, salariés d'une entreprise ou d'une organisation.

Article 3 – Inscription

Les inscriptions se font via le formulaire en ligne, par téléphone, mail et prospection ou par tout autre moyen indiqué par LMP LEARNING AND CONSULTING. Une inscription n'est définitive qu'après signature de la convention ou du contrat et confirmation écrite par LMP LEARNING AND CONSULTING.

Pour les entreprises, l'inscription nécessite la signature préalable d'une convention de formation conforme à l'article L6353-1 du Code du travail.

Toute fausse déclaration ou omission d'information peut entraîner l'annulation de l'inscription sans remboursement.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros et hors taxes. Le paiement peut se faire par virement bancaire, carte bancaire ou tout autre mode précisé par LMP LEARNING AND CONSULTING Le paiement doit être effectué selon les conditions précisées dans la confirmation d'inscription.

Clients professionnels :

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard au taux légal en vigueur (taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principale majoré de 10 points) sont applicables à compter de la date d'exigibilité indiquée sur la facture, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera également due, sans préjudice d'éventuels frais supplémentaires justifiés.

Article 5 – Conditions d'annulation et de report

6.1 Annulation par le stagiaire

Les annulations doivent être notifiées par écrit (email ou courrier recommandé).

- **Annulation jusqu'à 15 jours avant le début de la formation** : remboursement intégral ou report gratuit à une session ultérieure.
- **Annulation entre 14 et 7 jours avant le début** : remboursement de 50% ou report avec frais administratifs de 50% du tarif.

- **Annulation moins de 7 jours avant le début** : aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifiés par documents (maladie grave avec certificat médical, décès d'un proche avec acte de décès, etc.).

6.2 Report ou annulation par LMP LEARNING AND CONSULTING

LMP LEARNING AND CONSULTING se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation pour raisons exceptionnelles (force majeure, nombre insuffisant de participants, problème technique ou logistique). Dans ce cas, le stagiaire sera informé dans les plus brefs délais et pourra choisir entre un report à une date ultérieure ou un remboursement intégral.

Article 6 – Modalités pédagogiques

Les formations sont dispensées selon les modalités indiquées dans le programme (présentiel, distanciel, blended learning).

L'organisme met à disposition les moyens pédagogiques adaptés pour atteindre les objectifs annoncés (supports, exercices pratiques, tutoriels, coaching).

La durée, le contenu et les objectifs de la formation sont précisés dans le contrat ou la convention de formation signée préalablement.

Article 7 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

LMP LEARNING AND CONSULTING s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap, dans la mesure de ses capacités d'adaptation. Un référent handicap est désigné afin d'identifier les besoins spécifiques, d'étudier les aménagements possibles (pédagogiques, techniques et organisationnels) et d'orienter, si nécessaire, vers des structures spécialisées. Pour toute demande d'adaptation, merci de contacter :

Sylvain Le Meur--Pausé – Référent handicapEmail : referenthandicap.lmpcompany@gmail.com

Toute demande d'aménagement (pédagogique, technique, organisationnel) doit lui être adressée au moins 15 jours avant le début de la formation.

Article 8 – Accès aux formations

Les modalités d'accès aux formations sont précisées lors de l'inscription. Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l'organisme, communiqué préalablement, relatif au comportement, à l'hygiène, à la sécurité et à l'usage du matériel.

Toute absence ou retard doit être signalé conformément au règlement intérieur.

Article 9 – Évaluations et certificats

Les formations peuvent inclure des évaluations (QCM, exercices pratiques, mises en situation).

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation est remis au stagiaire. Ce document atteste de sa participation et précise :

- l'intitulé de la formation
- les dates de déroulement
- le nombre d'heures prévues et effectuées

- les objectifs pédagogiques

Article 10 – Propriété intellectuelle et usage du matériel

Le contenu pédagogique, les documents et supports fournis restent la propriété exclusive de LMP LEARNING AND CONSULTING. L'usage est strictement limité aux besoins de la formation. Toute reproduction, diffusion, cession ou revente sans autorisation expresse est interdite et engage la responsabilité civile et/ou pénale du stagiaire.

Article 11 – Responsabilités

LMP LEARNING AND CONSULTING met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité des formations.

L'organisme n'est pas responsable des incidents liés à l'usage du matériel informatique personnel ou de la connexion internet pour les formations à distance. La responsabilité de l'organisme ne pourra être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

Article 12 – Confidentialité et communication

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents nécessaires à la prestation (rapports, comptes-rendus, supports pédagogiques) et à ne les communiquer à des tiers que sur autorisation expresse ou pour répondre à toute obligation légale ou réglementaire.

Article 13 – Protection des données personnelles

LMP LEARNING AND CONSULTING collecte et traite les données personnelles conformément à la réglementation applicable (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et RGPD).

Données collectées :

- Stagiaires : Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, messages

- Professionnels : Nom, Prénom, Fonction, Entreprise, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, messages

Les données sont utilisées pour organiser et gérer les prestations et peuvent être conservées pour une durée maximale de 3 ans.

Le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

LMP LEARNING AND CONSULTING, en tant que responsable du traitement, collecte et traite les données personnelles conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Données collectées : Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, Fonction et Entreprise (pour les professionnels), Messages.

Base légale : Exécution du contrat (art. 6.1.b RGPD), Intérêt légitime (gestion commerciale, art. 6.1.f RGPD).

Durée de conservation : Maximum 3 ans après la fin de la relation contractuelle.

Droits : Accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, opposition. Exercice par mail à l'adresse : contact@lmpcompany.com

Réclamation possible auprès de la CNIL https://www.cnil.fr/fr.

Article 14 – Force majeure

La responsabilité de LMP LEARNING AND CONSULTING ne pourra être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de ses obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 15 – Litiges

16.1 Clients professionnels

Les présentes CGV et le contrat ou la convention signée entre les parties sont régis par le droit français. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation des CGV sera de la compétence exclusive du Tribunal mixte de commerce de Saint-Denis de La Réunion.

Article 16 – Acceptation des CGV

Toute inscription implique l'acceptation intégrale des présentes CGV. En cas de contradiction avec des conditions particulières convenues avec une entreprise, les conditions particulières prévalent.